

## Perspectives 2020

Tout au long du mois de janvier, la rédaction de l'*Hérault Juridique & Economique* donne la parole à des personnalités représentatives de leur secteur d'activité pour qu'elles évoquent les perspectives de leur profession à l'aube de cette nouvelle année. Des personnalités des milieux juridique, économique et culturel, comme il se doit... Cette semaine, Laury Lozano-Pugliese pour les commissaires aux comptes, Clément Saad pour la French Tech Méditerranée (pages 6-7), le procureur général Beney (pages 8-9) pour la justice et Laurent Villaret pour les promoteurs immobiliers (pages 12-13) ouvrent cette chronique. Bonne lecture et meilleurs vœux de réussite pour cette année 2020 ! La rédaction de l'HJE

### L'Interview

## Commissariat aux comptes

### Laury Lozano-Pugliese : « Avec le dispositif CAC et la nouvelle offre de missions, notre profession doit rebondir »

**La présidente de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes ouvre notre série d'interviews de personnalités des mondes économique, juridique et culturel. Pour l'HJE, elle dresse un bilan des impacts de la Loi Pacte et resitue les perspectives ouvertes par les actions et les nouvelles missions proposées par la compagnie nationale. Entretien...**

**HJE : Quel bilan tirez-vous des dernières décisions gouvernementales prises sur la profession d'audit ?**

**Laury Lozano-Pugliese** : « C'est un tournant difficile pour notre profession. La loi Pacte a été votée en avril 2019. Ses conséquences en font une profession particulièrement malmenée par les pouvoirs publics. Le commissaire aux comptes est pourtant un acteur incontournable de la prévention des difficultés : il est un tiers légal au service de l'intérêt général. Je rappelle que la profession signait 230 000 mandats en France, et que si la loi était passée « one shot », elle en perdait 150 000 tout de suite. Avec je le rappelle aussi, un mandat moyen au niveau des honoraires en région qui se situe autour de 2 500 €. La perte de chiffre d'affaires pour l'ensemble de la profession est d'environ 40 %, mais cela peut aller jusqu'à 100 % pour les petits cabinets comme il en existe dans certaines régions. Nous sommes aujourd'hui dans l'expectative. Si l'impact direct reste pour l'instant relatif, il va arriver. »

**HJE : La compagnie nationale et son président, Jean Bouquot, ont proposé un panel de nouvelles missions...**

« La profession a su se mobiliser sous l'impulsion de notre président national Jean Bouquot ; une nouvelle offre de missions a été définie afin de nous maintenir sur le marché de la petite entreprise et d'accroître notre valeur ajoutée auprès de l'ensemble des acteurs économiques. Elle doit nous permettre de nous maintenir sur le secteur de la petite entreprise, avec notamment la mise en place d'une nouvelle norme professionnelle. La mission ALPE – Audit Légal des Petites Entreprises – est une nouvelle mission d'une durée de trois exercices qui propose un audit adapté à la petite entreprise. Elle reste une mission de certification des comptes, mais la plupart des vérifications spécifiques ont été supprimées. Elle introduit aussi un nouveau rapport sur les risques financiers, comptables et de gestion. Ce rapport traduira les risques identifiés par le commissaire aux comptes.

Il sera remis chaque année à la direction. ALPE maintient notre devoir d'alerte et de révélation de faits délictueux. Cette mission pourra être obligatoire dans certains cas. Quelques confrères commencent à signer des missions ALPE. Ce n'est pas une mission moins chère, parce que ce rapport demande des investigations et des procédures complémentaires. Les confrères qui ont d'ailleurs proposé ce type de mission l'ont fait à peu près au même tarif que pour les missions antérieures. C'est une bonne réaction de la compagnie nationale, qui a offert à nos consœurs et confrères un nouveau panel de missions. Notre convention nationale – qui s'est tenue en novembre à Lille – a présenté ces nouvelles missions. Elles vont être mises en place au fil du temps. »

**HJE : Quel est aujourd'hui l'état d'esprit du commissariat aux comptes français ?**

« Nous espérons vraiment qu'avec les nouvelles missions proposées par la Compagnie nationale, chaque signataire va pouvoir trouver des missions complémentaires qui lui conviennent – elles sont d'ailleurs présentées en ligne sur le site de la compagnie nationale. Il nous faut rester optimistes sans pour autant nous leurrer : des problématiques importantes sont devant nous, non seulement financières mais aussi psychologiques pour les confrères les plus impactés. La façon dont notre profession a été balayée d'un revers de main, après toutes ces années d'études et d'exercice, est particulièrement difficile à vivre. Dans le dispositif SOUTIEN CAC mis en place par la profession, une aide psychologique est proposée, avec la possibilité d'avoir recours à des spécialistes pour aider les confrères et consœurs qui le souhaitent à passer ces moments compliqués. »

**HJE : Quelle est la finalité de ce dispositif CAC ?**

« C'est un dispositif de soutien mis en place par la Compagnie nationale pour assister tout signataire en position de vulnérabilité et pour aider certains confrères qui perdent un chiffre d'affaires très important. Non seulement la perte de chiffre d'affaires, mais aussi leurs locaux, les licenciements de collaborateurs, l'informatique etc. L'idée est aussi de les aider à obtenir une indemnisation potentielle. Dans chaque compagnie régionale, nous avons des référents « SOUTIEN CAC ». Je confirme que nous avons des confrères en détresse. Il y a aussi beaucoup d'appels de confrères qui cherchent une issue



## L'Interview

suffisant pour le valider. A l'image des deux professions au niveau national – experts-comptables et commissaires aux comptes – qui se sont installées fin décembre dans des locaux communs pour des besoins de rationalisation et de mutualisation de leur fonctionnement. Nous attendons donc la décision, en espérant vraiment obtenir satisfaction. Montpellier compte 320 inscrits. Nîmes en compte environ 300. »

### **HJE : Il y a aussi la question de l'attractivité de la profession et de son renouvellement par l'arrivée de jeunes...**

« La situation se complique en effet au niveau des stagiaires experts-comptables. Durant leur stage obligatoire de trois ans, ils doivent faire un minimum d'heures d'audit qui doivent être réalisées auprès d'un confrère agréé. Avec la baisse significative du nombre de mandats, il y aura moins d'heures déléguables pour les stagiaires. Cela pose la question de la formation de nos jeunes. Une refonte du diplôme est également en cours. Quoi qu'il en soit, cette révision ne sera pas terminée avant fin 2020. Philippe Sauveplane, vice-président national, nous l'a confirmé tout récemment. »

### **HJE : Craignez-vous une crise des vocations ?**

« Les jeunes des masters CCA (Comptabilité Contrôle Audit) et DSCG se posent beaucoup de questions quant à la suite à donner à leurs études.

Pour autant, je suis optimiste en voyant certains pays limitrophes, qui avaient aussi choisi la voie du relèvement des seuils d'audit, faire aujourd'hui machine arrière. Je dis aux jeunes d'aller au bout, de valider leur double diplôme, parce qu'il y aura un retour de balancier. Nous restons persuadés qu'il y a un avenir pour la profession, même si aujourd'hui, il nous est compliqué de gérer du négatif et la morosité ambiante. Optimistes, nous voulons l'être. Nous sommes des tiers de confiance, indépendants en matière de qualité de l'information sur l'entreprise et de sécurité de la vie économique... Nous avons encore accueilli une dizaine de nouveaux impétrants cette année, comme l'année précédente, alors que certaines compagnies n'ont pas pu faire de prestation de serment. C'est le signe que notre territoire et notre profession suscitent encore les vocations. »

### **HJE : Le calendrier des élections ordinaires est-il fixé ?**

« Nous allons en effet connaître une réforme au niveau de nos élections des représentants en fonction du maillage du territoire et préservant la représentation par département, les parités femmes-hommes et anciens-nouveaux, etc. Le chantier va s'ouvrir début janvier. De fait, l'élection qui était prévue au mois de juin sera sans doute décalée. Il faut laisser le temps au décret de paraître et nous laisser matériellement le temps d'organiser cette élection après la parution du décret. Je pense qu'elle aura lieu au troisième trimestre. Personnellement, je ne me représenterai pas. J'ai vécu un mandat humainement et historiquement riche avec l'avènement de la loi Pacte, mais éprouvant. Cela représente beaucoup d'énergie et de temps consacrés au service de la profession... Je suis également pour un renouvellement des instances dirigeantes. »

positive. Au niveau national, une dizaine de confrères spécialisés à 100 % dans l'audit sont en grande difficulté. Sans parler des « petits » cabinets qui perdent une part significative de leur activité, et des jeunes confrères qui se sont endettés pour racheter une clientèle. Quelques mandats ne suffisent pas à rendre l'activité viable. Comment faire face, dès lors, aux investissements liés à la formation, prépondérante dans notre métier, aux salaires des collaborateurs, à l'investissement informatique, sans cesse en évolution, aux assurances ? Le Centre de Formation de la Profession Comptable (CFPC) a également mis en place un parcours de formation pour aider les confrères et les collaborateurs qui ne faisaient que de l'audit à se réorienter vers l'expertise comptable. La profession est investie et investit beaucoup, mais cela prend du temps. Nous sommes dans l'inconnu ; notamment pour les confrères qui vont perdre une part prépondérante de leur chiffre d'affaires. Continueront-ils à exercer ? C'est la grande question. »

### **HJE : Parallèlement, votre profession connaît une réforme territoriale de sa représentation. Qu'en est-il ?**

« La Chancellerie, après avis de la Compagnie nationale, devait donner une décision définitive dans les jours prochains sur notre projet de rapprochement entre la compagnie de Nîmes et la compagnie de Montpellier, pour une meilleure cohérence territoriale élargie. Le directeur des affaires civiles et du Sceau doit intervenir fin janvier au Conseil national (report du Conseil national de décembre suite aux grèves). Je pense que ce sera notamment pour évoquer la décision de la chancellerie. Sa volonté étant de regrouper les compagnies régionales sur l'ensemble du territoire. Nous avons été la première compagnie à déposer en janvier dernier à Paris ce projet de rapprochement Montpellier-Nîmes, en justifiant une proximité géographique et un nombre de confrères

Propos recueillis par Daniel CROCI